

27 octobre 2016

**Réponse du Conseil administratif à la motion du 15 septembre 2015 de M<sup>mes</sup> et MM. Olivier Gurtner, Grégoire Carasso, Emmanuel Deonna, Albane Schlechten, Alfonso Gomez, Tobias Schnebli, Eric Bertinat, Sophie Courvoisier, Natacha Buffet-Desfayes et Simon Gaberell: «Pour des Fêtes de Genève de qualité et ouvertes à toutes et tous!»**

*TEXTE DE LA MOTION*

Considérant:

- que le départ du directeur des Fêtes de Genève implique la mise en place d'un nouveau concept pour l'édition 2016;
- que la rade de Genève est mise à la disposition de la Fondation Genève Tourisme & Congrès (FGT&C) par la Ville de Genève chaque année;
- que la communication de FGT&C autour du futur concept est jusqu'ici lacunaire,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter un rapport détaillé au sujet des négociations en cours avec la Fondation Genève Tourisme & Congrès autour des Fêtes de Genève, comprenant notamment les exigences posées par la Ville de Genève dans le cadre de l'édition 2016 et suivantes.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Comme pour les années précédentes, l'édition 2016 des Fêtes de Genève a été organisée par la Fondation Genève Tourisme & Congrès (FGT&C) qui, pour l'occasion, a mandaté un partenaire externe: M. Emmanuel Mongon.

Cela étant, compte tenu de l'impact important de cette manifestation sur le domaine public, la Ville de Genève a édicté un certain nombre de principes généraux évoqués par la Ville en 2013 déjà, puis inscrits dans une déclaration d'accord signée par la FGT&C en date du 11 novembre 2015. Ces principes sont inventoriés et explicités dans le rapport du Conseil administratif réalisé à l'attention du Conseil municipal, relatif à l'initiative populaire communale «Pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales».

En substance, la municipalité a demandé que la durée de la manifestation soit ramenée à 10 jours.

Par ailleurs, il a été requis que l'emprise au sol soit réduite d'environ 10%, et que le Jardin anglais (à l'exception de la promenade du lac) soit libéré des occupations diverses qu'il accueillait jusqu'en 2015, rendant difficilement accessible cet espace prisé par la population.

De plus, la Ville a souhaité n'accorder qu'en nombre limité la disposition de places assises exploitées durant les grands feux d'artifice, afin de garantir au public un espace suffisant et de qualité permettant d'assister gratuitement au spectacle.

Enfin, la Ville a demandé une amélioration qualitative tant des infrastructures utilisées que des animations et stands proposés.

L'ensemble de ces recommandations a été intégré dans le projet, élaboré par Genève Tourisme & Congrès pour l'édition 2016.

Il convient toutefois de préciser que la Ville de Genève n'intervient pas dans l'élaboration du programme de la manifestation. Tant les aspects organisationnels que la programmation relèvent de la compétence exclusive de la Fondation Genève Tourisme & Congrès.

En tout état, la manifestation s'est tenue du 4 au 14 août 2016.

Un premier bilan de l'édition 2016 sera effectué conjointement avec le Canton, à la fin novembre, une fois que les comptes d'exploitation de la manifestation, dûment audités, auront été transmis par l'organisateur.

Dans l'intervalle, les premiers ajustements apportés ont donné généralement satisfaction à un large public:

- la durée de 10 jours (deux week-ends) semble correspondre aux besoins de toutes les parties prenantes;
- l'accessibilité au lac a été garantie tout au long de l'événement, la vue sur le lac était complètement dégagée;
- les attractions foraines ont été déplacées en amont de la jetée des Eaux-Vives et de la jetée des Pâquis, ce qui a permis de désengorger les quais et de diminuer sensiblement les nuisances sonores subies par les riverains;
- divers sites prisés des genevois (p. ex. Jardin anglais) n'ont pas été occupés ou que partiellement, demeurant ainsi à la disposition de la population tout au long de la manifestation;
- un «espace club» a été créé, rive gauche, permettant au public qui traditionnellement fréquentait les pré-Fêtes, de retrouver un lieu de détente où écouter de la musique (programmation locale) en buvant un verre;
- les mesures prises pour sauvegarder les arbres et autres massifs floraux ont limité les dégâts que subissent traditionnellement les végétaux.

Nonobstant la réalisation de ces mesures, d'autres améliorations sont attendues par la Ville pour la prochaine édition des Fêtes de Genève. Il s'agit notamment:

- réduction du périmètre des Fêtes de Genève de 10% par rapport à celui de 2016;
- interdiction des espaces privatisés situés sur les quais (sous réserve des exceptions dûment autorisées, y compris des gradins et chaises payantes durant les feux, comme les années précédentes);
- augmentation des surfaces non payantes sur les quais, le jour des feux d'artifice;
- meilleure accessibilité par les personnes à mobilité réduite, en particulier le jour des feux d'artifice.

Cela étant, il appartient désormais au Conseil municipal de se déterminer sur la suite qu'il souhaite donner au dossier «Fêtes de Genève».

L'initiative «Pour des Fêtes de Genève plus courtes et plus conviviales» (IN-5) a été refusée le 27 septembre 2016 par le Conseil municipal, qui a chargé le Conseil administratif, conformément à la loi sur l'administration des communes (art. 36F), de proposer un contre-projet, dans un délai de trois mois.

Le Conseil municipal devra se prononcer sur le texte du contre-projet proposé par le Conseil administratif, au plus tard vingt-quatre mois après la constatation de l'aboutissement de l'initiative, soit le 16 octobre 2017.

Si le Conseil municipal s'accorde sur un texte de contre-projet, le peuple se prononcera tant sur l'initiative que sur un contre-projet.

Dans le cas contraire, seule l'initiative susmentionnée sera soumise à votation populaire.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

Le maire:  
*Guillaume Barazzone*